

Mr Pascal Lapointe  
EARL de Méry  
51170 Aubilly

### ATTESTATION

Concernant la création d'un élevage de volailles sous le régime de l'enregistrement sur la commune de JANVRY, par l'EARL de MERY, vous m'avez informé que dans le cas d'une cessation de votre activité d'élevage sur le site, différentes hypothèses sont prévues :

Soit, la démolition des bâtiments et différents ouvrages en béton, ainsi que l'éventuelle dépollution du site et sa remise en culture.

Soit, la vente du site pour une utilisation des installations par un autre exploitant (site aux Normes).

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement nécessaire à la création de cet élevage, vous souhaitez connaître mon avis.

Je précise que dans l'hypothèse d'une cessation de votre activité, rien ne s'oppose à ma connaissance, à la démolition de ces différents ouvrages et à la remise en culture, ou à leurs utilisation pour une autre activité d'élevage.

La Maire

